

PAR COURRIEL

Québec, le 8 juillet 2019

[...]

Madame,

Je donne suite à votre demande d'accès reçue par courriel le 27 juin dernier afin d'obtenir une copie de la pièce EV-29 dans le dossier CMQ-66841 (Alain Laplante, maire de la Ville de Saint-Jean- sur-Richelieu).

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information, suivant la note explicative jointe.

Veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ

Anne-Marie Simard-Pagé, avocate

p. j. Pièce EV-29  
Article 51, RLRQ, c. A-2.1  
Avis de recours en révision

**O'Cain, Louise**

---

**À:** Vaillancourt, François  
**Objet:** RE: ULTRA CONFIDENTIEL- DOSSIER PERSONNEL- ULTRA CONFIDENTIEL

**De :** Dufresne, Mélanie  
**Envoyé :** 17 avril 2018 20:39  
**À :** Vaillancourt, François <F.Vaillancourt@sjsr.ca>  
**Objet :** RE:ULTRA CONFIDENTIEL- DOSSIER PERSONNEL- ULTRA CONFIDENTIEL

Bonjour François,

De mon côté je ne crois pas que Monsieur Grenier est à la hauteur des responsabilités que nous lui avons confiées:

1. Je ne suis pas d'accord avec la nature des communiqués de presse émis au nom de ville suite aux conseils publics, je considère qu'ils sont biaisés pour faire paraître mal les conseillers contre certains enjeux et son administration. Il y beaucoup de sous-entendus péjoratifs qui nuit à l'image de la ville avec soins de faire bien paraître son maire.

2. Je spéculé qu'il y a de la propagande politique qui ce fait à l'intérieur du bureau de la mairie, le vidéo sur les boisé semble avoir été organisé par lui sur les heures rémunérées par la vi le - surtout qu'il est directeur de campagne de l'équipe Laplante, je me pose de sérieuse question...mais je n'ai pas de preuve.

3. Il ne me support aucunement quand j'ai besoin pour des conférences ville. Lors de la présentation de Mme Lajoie concernant le sifflement de train, M. Grenier a été avisé de m'aldier 3 semaines avant. Rien n'a été fait à cet égard, les conseillers n'était pas au courant, il n'y a pas eu de communiqué ville a cet effet, ni de publicité sur les médias sociaux ou sur le site de la ville. La journée de la rencontre Mme Lajoie a été reçue comme un chien dans un jeu de quilles, j'ai dû organiser la salle (placer le lutrin, etc) afin d'être prête pour le présentation. M. Grenier semblais agacé par mon dynamise de vouloir avoir tout en place qu'il m'ai pris par le bras et m,a avisé d'un ton sévère de le laisser faire son travail...

4. Représenter la ville de St-Jean à Maux et envoyer un communiqué dans les médias pour se mettre en valeur sans l'approbation du conseil c'est rire de nous. Je considère que cela manque de professionnalisme.

5. Souvent il intervient donnant son opinion en caucus. A ce que je sache, il n'a pas été élu, Il n'est donc pas de son ressorts d'intervenir de la sorte.

En conclusion, je considère que monsieur Grenier ne remplit pas son mandat de travail.

**De :** Vaillancourt, François  
**Envoyé :** mardi 17 avril 2018 12:00  
**À :** Dufresne, Mélanie; Auger, François; Fontaine, Jean; Langlois, Ian; Charbonneau, Claire; Charbonneau, Maryline (Conseil municipal); Berthelot, Yvan; Bessette, Justin; Savard, Marco; Marcoux, Christiane; Poissant, Patricia; Gendron, Michel; Laplante, Alain  
**Cc :** Hébert, Michelle (Direction générale); Beaudin, Stephane  
**Objet :** ULTRA CONFIDENTIEL- DOSSIER PERSONNEL- ULTRA CONFIDENTIEL

Monsieur le maire, dames et messieurs les conseillers et conseillères,

Suite au point discuté hier soir à huis-clos et concernant des demandes, observations et documents soumis à mon intention par certains d'entre vous à l'égard du chef de cabinet, j'aurais besoin de votre assistance précieuse.

J'ai ainsi reçu depuis hier soir de la correspondance à l'égard du chef de cabinet et il appert que de nombreux conseillers souhaiteraient préciser confidemment et, par écrit, leurs observations concernant les manquements de monsieur Grenier dans ses devoirs et obligations de loyauté envers le conseil municipal et l'administration en général. Compte tenu de la sensibilité extrême du dossier en question, plusieurs d'entre vous souhaiteraient effectivement que cette démarche demeure et soit excessivement confidentielle, comme pour tout autre dossier concernant un employé de la ville.

À la lumière des documents soumis hier soir en plénier par la conseillère C. Charbonneau, il a été démontré et signifié que monsieur Grenier est un dirigeant du Parti politique Équipe Laplante, en date du 16 avril 2018. Il nous a été soumis en outre que le chef de cabinet possède une entreprise de consultation stratégique et qu'il est inscrit sur le registre des entreprises. Cette entreprise apparaît aussi sur le site des pages jaunes à ce titre.

J'aurais ainsi besoin que vous me soumettiez des commentaires, le cas échéant, concernant la nature ou qualité de son soutien à votre égard ou de toute autre observation concernant ses activités professionnelles et de ses relations à votre égard à titre de chef de cabinet. Je vous rappelle que son contrat d'emploi spécifie qu'il est affecté à la « mairie » et qu'il doit supporter le maire, la direction générale, et finalement, tous les membres du conseil municipal, nonobstant l'affiliation politique de chacun ou chacune.

Tous les commentaires, observations et/ou documents qui nous seront transmis seront analysés rapidement avec probité et rigueur par la direction générale. Puis-je solliciter votre apport avec célérité puisque l'analyse de ce dossier excessivement sensible tiendra compte de vos commentaires ou observations concernant notre employé municipal. Je vous prierais de me soumettre très rapidement, de façon confidentielle, vos précieuses observations ou commentaires à mon intention seulement.

Permettez-moi de vous rassurer quant à l'entière confidentialité du processus. Merci beaucoup et bonne fin de journée.

François  
François Vallancourt  
Directeur général  
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Poste : 2406

#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et en aviser aussitôt l'expéditeur. Merci!



Réceptaire du p.d.

Mélanie Dufresne  
Conseillère Municipal District 01  
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Téi. : 514 714-8410  
188, rue Jacques-Cartier Nord, C.P. 1025  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7B2  
[M.Dufresne@sjsr.ca](mailto:M.Dufresne@sjsr.ca)

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement!

**O'Cain, Louise**

---

**À:** Vaillancourt François  
**Objet:** RE: ULTRA CONFIDENTIEL- DOSSIER PERSONNEL- ULTRA CONFIDENTIEL

**De :** Gendron, Michel  
**Envoyé :** 17 avril 2018 13:30  
**À :** Vaillancourt, François <F.Vaillancourt@sjsr.ca>  
**Objet :** RE: ULTRA CONFIDENTIEL- DOSSIER PERSONNEL- ULTRA CONFIDENTIEL

Bonjour M.Vaillancourt

Voici mes observations sur le travail de M.Grenier :

- 1- Les communiqués de presse :  
Les communiqués de presse sont mensongés, tendancieux et font toujours porter le blâme sur le ou les conseillers qui contredit le maire. On veut faire croire que si ça ne fonctionne pas c'est la faute des conseillers et non du maire. Son entreprise personnel se donne un rôle de planificateur stratégique. Ce titre explique bien ces faits et gestes à l'hôtel de ville. On semble vouloir préparer la prochaine campagne électorale en se donnant des munitions pour attaquer en moment opportun.
- 2- Ancien employé-chroniqueur du journal le Courrier :  
Ce journal qui s'affiche assez clairement comme supporteur de l'Équipe Laplante rapporte des dires fait à huis clos, des événements confidentiels des demies-vérités. Je le soupçonne d'être l'auteur de ces fuites dû à son passé avec ce journal. Il fût chroniqueur pendant plusieurs années. Si vous faites les vérifications dans leurs archives, vous trouverez sa collaboration. Ce journal existe depuis 10 ans.
- 3- Il est de toutes les réunions impliquant le maire :  
Il veut être au courant de tout. Un fait qui le prouve, il est de toute les rencontres importantes du maire dans les comités. Il se présente aussi lorsque des citoyens veulent rencontrer le maire pour faire part d'une demande ou d'une problématique. Il donne son opinion et répond même à la place du maire. C'est à se demander si c'est pas lui le maire. Est-ce le rôle d'un attaché politique ? À voir son contrat je crois que non.
- 4- Ne fait pas son travail pour les consultations publiques :  
Lundi le 16 avril, il y avait une consultation publique pour un dossier dans mon quartier. Par souci professionnel, j'ai décidé de mis présenter. On ne m'a jamais dit si je devais y être et qu'est-ce que je devais faire. Je croyais que l'attaché politique avait comme responsabilité les consultations publiques. Il ne s'est jamais présenté. Encore plus frustrant, le maire m'a mis dans une drôle de position en me demandant de présider cette rencontre. Je ne savais même pas quoi dire... Dans une situation comme celle-là, il n'y a pas eu juste moi qui a eu l'air fou mais tout le conseil et les employés des consultations publiques. La question que je me pose aujourd'hui : est-ce que c'était voulu me faire mal paraître ?
- 5- Insulte un membre du conseil :  
Un soir à une séance publique, Mme Claire Charbonneau demanda au maire d'en savoir plus sur l'implication de Guy Grenier au sein de son entreprise. Le maire n'a pas voulu répondre en disant que M.Grenier répondrait à Mme Charbonneau en dehors de la séance publique. Après celle-ci, Patricia Poissant, Claire Charbonneau et moi-même avons croisé M.Grenier sur notre départ. M.Grenier a approché Mme Charbonneau en voulant lui

donner une réponse à la question posé en publique. Mme Charbonneau lui dit on parlera de cela une autre fois, j'ai un mal de tête terrible. Au moment où nous étions dans les marches j'ai entendu de re Guy Grenier à Mme Carbonneau : «étonnant de savoir que vous avez une tête». Comment un attaché politique peut se permettre de parler de la sorte à un élu ? C'est un manque grave au code d'éthique et de déontologie.

Pour terminer, après analyse de tout fait et gestes de M.Grenier, je considère qu'il ne joue pas son rôle impartial et de rassembleur d'attaché politique. Il y a de toute évidence une manigance pour mettre en valeur le maire et ceux qui le supporte. Il semble plus intéressé faire mal paraître certains élus plutôt que travailler dans un but commun. Bref, il semble être payé plus de 100 000 \$/année pour préparer la prochaine campagne électorale de son maire.

En espérant le tout à votre satisfaction,

Bonne journée

De : Vaillancourt, François

Envoyé : 17 avril 2018 12:00

À : Dufresne, Mélanie <M.Dufresne@sjsr.ca>; Auger, François <F.Auger@sjsr.ca>; Fontaine, Jean <j.fontaine@sjsr.ca>; Langlois, Ian <I.Langlois@sjsr.ca>; Charbonneau, Claire <C.Charbonneau@sjsr.ca>; Charbonneau, Maryline (Conseil municipal) <ma.charbonneau@sjsr.ca>; Berthelot, Yvan <y.berthelot@sjsr.ca>; Bessette, Justin <j.bessette@sjsr.ca>; Savard, Marco <m.savard@sjsr.ca>; Marcoux, Christiane <c.marcoux@sjsr.ca>; Poissant, Patricia <P.Poissant@sjsr.ca>; Gendron, Michel <m.gendron@sjsr.ca>; Laplante, Alain <a.laplante@sjsr.ca>

Cc : Hébert, Michelle (Direction générale) <M.Hebert@sjsr.ca>; Beaudin, Stéphane <S.Beaudin@sjsr.ca>

Objet : ULTRA CONFIDENTIEL- DOSSIER PERSONNEL- ULTRA CONFIDENTIEL

Importance : Haute

Monsieur le maire, dames et messieurs les conseillers et conseillères,

Suite au point discuté hier soir à huis-clos et concernant des demandes, observations et documents soumis à mon intention par certains d'entre vous à l'égard du chef de cabinet, j'aurais besoin de votre assistance précieuse.

J'ai ainsi reçu depuis hier soir de la correspondance à l'égard du chef de cabinet et il appert que de nombreux conseillers souhaiteraient préciser confidentiellement et, par écrit, leurs observations concernant les manquements de monsieur Grenier dans ses devoirs et obligations de loyauté envers le conseil municipal et l'administration en général. Compte tenu de la sensibilité extrême du dossier en question, plusieurs d'entre vous souhaiteraient effectivement que cette démarche demeure et soit excessivement confidentielle, comme pour tout autre dossier concernant un employé de la ville.

À la lumière des documents soumis hier soir en plénier par la conseillère C. Charbonneau, il a été démontré et signifié que monsieur Grenier est un dirigeant du Parti politique Équipe Laplante, en date du 16 avril 2018. Il nous a été soumis en outre que le chef de cabinet possède une entreprise de consultation stratégique et qu'il est inscrit sur le registre des entreprises. Cette entreprise apparaît aussi sur le site des pages jaunes à ce titre.

J'aurais ainsi besoin que vous me soumettiez des commentaires, le cas échéant, concernant la nature ou qualité de son soutien à votre égard ou de toute autre observation concernant ses activités professionnelles et de ses relations à votre égard à titre de chef de cabinet. Je vous rappelle que son contrat d'emploi spécifie qu'il est affecté à la « mairie » et qu'il doit supporter le maire, la direction générale, et finalement, tous les membres du conseil municipal, nonobstant l'affiliation politique de chacun ou chacune.

Tous les commentaires, observations et/ou documents qui nous seront transmis seront analysés rapidement avec probité et rigueur par la direction générale. Puis-je solliciter votre apport avec célérité puisque l'analyse de ce dossier excessivement sensible tiendra compte de vos commentaires ou observations concernant notre employé municipal. Je vous prierais de me soumettre très rapidement, de façon confidentielle, vos précieuses observations ou commentaires à mon intention seulement.

Permettez-moi de vous rassurer quant à l'entière confidentialité du processus. Merci beaucoup et bonne fin de journée.

François

**François Vallancourt**  
Directeur général  
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Poste : 2406

#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et en aviser aussitôt l'expéditeur. Merci!



**DISTINCTIONS**  
Réseau Environnement

Réceptaire du prix

**Michel Gendron**  
Conseiller Municipal District 03  
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Tél. : 514 229-1553  
188, rue Jacques-Cartier Nord, C.P. 1025  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7B2  
[m.gendron@sjsr.ca](mailto:m.gendron@sjsr.ca)

#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et en aviser aussitôt l'expéditeur. Merci!

## **Berthelot, Yvan**

---

**De:** Berthelot, Yvan  
**Envoyé:** 16 avril 2018 21:47  
**À:** Vaillancourt, François  
**Cc:** Berthelot, Yvan  
**Objet:** Mandat

Monsieur le directeur général,

Pour faire suite au mandat qui vous a été confié ce soir lors du comité plénier, et lors de discussions avec la majorité des membres du conseil, ceux-ci souhaiteraient préciser confidentiellement et par écrit leurs interventions concernant les manquements de Monsieur Grenier dans ses devoirs et obligations de loyauté envers le conseil municipal et l'administration en général.

Il vous appartient d'entreprendre telle démarche auprès des membres du conseil si vous jugez à propos de préciser ce mandat.

Meilleures salutations!  
Yvan Berthelot

Yvan Berthelot  
Conseiller municipal District 09  
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Tél. : 450 349-0685  
188, rue Jacques-Cartier Nord, C.P. 1025 Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7B2 y.berthelot@sjsr.ca

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement!

### **AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et en aviser aussitôt l'expéditeur. Merci!

**O'Cain, Louise**

---

**À:** Vaillancourt, François  
**Objet:** RE: ULTRA CONFIDENTIEL- DOSSIER PERSONNEL- ULTRA CONFIDENTIEL

**De :** Berthelot, Yvan  
**Envoyé :** 17 avril 2018 13:18  
**À :** Vaillancourt, François <[F.Vaillancourt@sjsr.ca](mailto:F.Vaillancourt@sjsr.ca)>  
**Objet :** Re: ULTRA CONFIDENTIEL- DOSSIER PERSONNEL- ULTRA CONFIDENTIEL

Bonjour,

Tout d'abord, je vous remercie de me permettre de m'exprimer confidentiellement sur le dossier du chef de cabinet Monsieur Guy Grenier.

Selon moi, Monsieur Grenier ne respecte pas son contrat.

Il n'est pas disponible pour tous les conseillers il se consacre presque qu'exclusivement aux conseillers de l'équipe du maire et par communiqué il insulte régulièrement des membres du conseil municipal.

Monsieur Grenier fait régulièrement du travail de nature politique partisane. À ce jour, Il est directeur de l'équipe Alain Laplante et participe aux activités politiques de l'équipe Laplante. À titre d'exemple, je vous invite à consulter sa page Facebook personnel où, le 5 mars il partage une vidéo politique et partisane de l'équipe Alain Laplante.

Il insulte les membres du conseil et ne les respectent pas. J'ai été témoin d'insultes entre autres envers la conseillère Claire Charbonneau.

Bref, il ne respecte pas son contrat il manque à ses devoirs et obligations de loyauté envers l'administration et le conseil municipal. Il n'accepte aucune sorte d'autorité sauf si cela vient du maire ou de l'équipe Alain Laplante.

Poursuivre notre association avec cette personne serait irresponsable.

Je vous prie de recevoir mes meilleures salutations.

Le 17 avr. 2018 à 12:00, Vaillancourt, François <[F.Vaillancourt@sjsr.ca](mailto:F.Vaillancourt@sjsr.ca)> a écrit :

Monsieur le maire, dames et messieurs les conseillers et conseillères,

Suite au point discuté hier soir à huis-clos et concernant des demandes, observations et documents soumis à mon intention par certains d'entre vous à l'égard du chef de cabinet, j'aurais besoin de votre assistance précieuse.

J'ai ainsi reçu depuis hier soir de la correspondance à l'égard du chef de cabinet et il appert que de nombreux conseillers souhaiteraient préciser confidentiellement et, par écrit, leurs observations concernant les manquements de monsieur Grenier dans ses devoirs et obligations de loyauté envers le conseil municipal et l'administration en général. Compte tenu de la sensibilité extrême du dossier en question, plusieurs d'entre vous souhaiteraient effectivement que cette démarche demeure et soit excessivement confidentielle, comme pour tout autre dossier concernant un employé de la ville.

À la lumière des documents soumis hier soir en plénier par la conseillère C. Charbonneau, il a été démontré et signifié que monsieur Grenier est un dirigeant du Parti politique Équipe Laplante, en date du 16 avril 2018. Il nous a été soumis en outre que le chef de cabinet possède



une entreprise de consultation stratégique et qu'il est inscrit sur le registre des entreprises. Cette entreprise apparaît aussi sur le site des pages jaunes à ce titre.

J'aurais ainsi besoin que vous me soumettiez des commentaires, le cas échéant, concernant la nature ou qualité de son soutien à votre égard ou de toute autre observation concernant ses activités professionnelles et de ses relations à votre égard à titre de chef de cabinet. Je vous rappelle que son contrat d'emploi spécifie qu'il est affecté à la « mairie » et qu'il doit supporter le maire, la direction générale, et finalement, tous les membres du conseil municipal, nonobstant l'affiliation politique de chacun ou chacune.

Tous les commentaires, observations et/ou documents qui nous seront transmis seront analysés rapidement avec probité et rigueur par la direction générale. Puis-je solliciter votre apport avec célérité puisque l'analyse de ce dossier excessivement sensible tiendra compte de vos commentaires ou observations concernant notre employé municipal. Je vous prierais de me soumettre très rapidement, de façon confidentielle, vos précieuses observations ou commentaires à mon intention seulement.

Permettez-moi de vous rassurer quant à l'entière confidentialité du processus. Merci beaucoup et bonne fin de journée.

François

**François Vallancourt**  
Directeur général  
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Poste : 2406

#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et en aviser aussitôt l'expéditeur. Merci!



**DISTINCTIONS**  
Réseau Environnement

Réclamateur du prix

**Yvan Berthelot**  
Conseiller municipal District 09  
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Tél. : 450 349-0685  
188, rue Jacques-Cartier Nord, C.P. 1025  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7B2  
[y.berthelot@sjsr.ca](mailto:y.berthelot@sjsr.ca)

#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et en aviser aussitôt l'expéditeur. Merci!

## Berthelot, Yvan

---

**De:** Berthelot, Yvan  
**Envoyé:** 18 avril 2018 19:32  
**À:** Vaillancourt, François  
**Objet:** Re: ULTRA CONFIDENTIEL- DOSSIER PERSONNEL- ULTRA CONFIDENTIEL

Bonjour,  
En complément d'informations, je voudrais vous souligner que Monsieur Grenier est régi par le code des employés municipaux et qu'il y a plusieurs manquements ou violations par ses agissements.  
Merci!

Le 17 avr. 2018 à 13:32, Vaillancourt, François <[F.Vaillancourt@sjsr.ca](mailto:F.Vaillancourt@sjsr.ca)> a écrit :

Merci beaucoup pour vos commentaires.

François Vaillancourt  
Directeur général  
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Poste : 2406

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement!

---

### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et en aviser aussitôt l'expéditeur. Merci!

**De :** Berthelot, Yvan  
**Envoyé :** 17 avril 2018 13:18  
**À :** Vaillancourt, François <[F.Vaillancourt@sjsr.ca](mailto:F.Vaillancourt@sjsr.ca)>  
**Objet :** Re: ULTRA CONFIDENTIEL- DOSSIER PERSONNEL- ULTRA CONFIDENTIEL

Bonjour,  
Toute d'abord, je vous remercie de me permettre de m'exprimer confidentiellement sur le dossier du chef de cabinet Monsieur Guy Grenier.  
Selon moi, Monsieur Grenier ne respecte pas son contrat.  
Il n'est pas disponible pour tous les conseillers il se consacre presque qu'exclusivement aux conseillers de l'équipe du maire et par communiqué il insulte régulièrement des membres du conseil municipal.  
Monsieur Grenier fait régulièrement du travail de nature politique partisane. À ce jour, Il est directeur de l'équipe Alain Laplante et participe aux activités politiques de l'équipe Laplante.  
À titre d'exemple, je vous invite à consulter sa page Facebook personnel où, le 5 mars il partage une vidéo politique et partisane de l'équipe Alain Laplante.

**O'Cain, Louise**

---

**À:** Vaillancourt, François  
**Objet:** RE: ULTRA CONFIDENTIEL- DOSSIER PERSONNEL- ULTRA CONFIDENTIEL

**De :** Charbonneau, Claire  
**Envoyé :** 17 avril 2018 13:15  
**À :** Vaillancourt, François <F.Vaillancourt@sjsr.ca>  
**Objet :** RE: ULTRA CONFIDENTIEL- DOSSIER PERSONNEL- ULTRA CONFIDENTIEL

Bonjour François

Pour ma part, j'ai transmis les documents pertinents au double fonction de M. Grenier, et je pense que si on pouvait fouiller plus en profondeur, on pourrait trouver d'autres liens de travail avec d'autres organismes et/ou compagnie en rapport avec sa compagnie.

J'ai aussi vu sur internet qu'il a déjà été associé avec Dominique Ollivier qui est la présidente de OCPM, qui est l'Office consultation publique de Montréal, est-ce que M. Grenier essaie de créer l'Office de consultation Publique de St-Jean? De plus, depuis son entrée en poste, M. Grenier n'a montré aucune collaboration avec tous les conseillers, sa collaboration se restreignait avec M. le Maire et ses 3 conseillers de Equipe Laplante, et je dirais surtout M. le Maire et lors des communiqué de presse il parlait de M. le Maire a fait, M. le Maire veut etc. ses communiqués ne représentaient pas les décisions du Conseil, il attribuait les décisions à M. le Maire, seul décideur. Il n'y a pas de collaboration de sa part et aucune volonté de travailler ensemble, ceci est aussi vrai de la part du Maire.

Merci de ta collaboration dans ce dossier.

Bonne journée

**De :** Vaillancourt, François  
**Envoyé :** 17 avril 2018 12:00  
**À :** Dufresne, Mélanie <M.Dufresne@sjsr.ca>; Auger, François <F.Auger@sjsr.ca>; Fontaine, Jean <j.fontaine@sjsr.ca>; Langlois, Ian <I.Langlois@sjsr.ca>; Charbonneau, Claire <C.Charbonneau@sjsr.ca>; Charbonneau, Maryline (Conseil municipal) <ma.charbonneau@sjsr.ca>; Berthelot, Yvan <y.berthelot@sjsr.ca>; Bessette, Justin <j.bessette@sjsr.ca>; Savard, Marco <m.savard@sjsr.ca>; Marcoux, Christiane <c.marcoux@sjsr.ca>; Poissant, Patricia <P.Poissant@sjsr.ca>; Gendron, Michel <m.gendron@sjsr.ca>; Laplante, Alain <a.laplante@sjsr.ca>  
**Cc :** Hébert, Michelle (Direction générale) <M.Hebert@sjsr.ca>; Beaudin, Stephane <S.Beaudin@sjsr.ca>  
**Objet :** ULTRA CONFIDENTIEL- DOSSIER PERSONNEL- ULTRA CONFIDENTIEL  
**Importance :** Haute

Monsieur le maire, dames et messieurs les conseillers et conseillères,

Suite au point discuté hier soir à huis-clos et concernant des demandes, observations et documents soumis à mon intention par certains d'entre vous à l'égard du chef de cabinet, j'aurais besoin de votre assistance précieuse.

J'ai ainsi reçu depuis hier soir de la correspondance à l'égard du chef de cabinet et il appert que de nombreux conseillers souhaiteraient préciser confidentiellement et, par écrit, leurs observations concernant les manquements de monsieur Grenier dans ses devoirs et obligations de loyauté envers le conseil municipal et l'administration en général. Compte tenu de la sensibilité extrême du dossier en question, plusieurs d'entre vous

[Numéro de page]

souhaiteraient effectivement que cette démarche demeure et soit excessivement confidentielle, comme pour tout autre dossier concernant un employé de la ville.

À la lumière des documents soumis hier soir en plénier par la conseillère C. Charbonneau, il a été démontré et signifié que monsieur Grenier est un dirigeant du Parti politique Équipe Laplante, en date du 16 avril 2018. Il nous a été soumis en outre que le chef de cabinet possède une entreprise de consultation stratégique et qu'il est inscrit sur le registre des entreprises. Cette entreprise apparaît aussi sur le site des pages jaunes à ce titre.

J'aurais ainsi besoin que vous me soumettiez des commentaires, le cas échéant, concernant la nature ou qualité de son soutien à votre égard ou de toute autre observation concernant ses activités professionnelles et de ses relations à votre égard à titre de chef de cabinet. Je vous rappelle que son contrat d'emploi spécifie qu'il est affecté à la « mairie » et qu'il doit supporter le maire, la direction générale, et finalement, tous les membres du conseil municipal, nonobstant l'affiliation politique de chacun ou chacune.

Tous les commentaires, observations et/ou documents qui nous seront transmis seront analysés rapidement avec probité et rigueur par la direction générale. Puis-je solliciter votre apport avec célérité puisque l'analyse de ce dossier excessivement sensible tiendra compte de vos commentaires ou observations concernant notre employé municipal. Je vous prierais de me soumettre très rapidement, de façon confidentielle, vos précieuses observations ou commentaires à mon intention seulement.

Permettez-moi de vous rassurer quant à l'entière confidentialité du processus. Merci beaucoup et bonne fin de journée.

François

**François Vaillancourt**  
Directeur général  
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Poste : 2406

-----

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et en aviser aussitôt l'expéditeur. Merci!



**DISTINCTIONS**  
Réseau Environnement

Réceptaire du prix

**Claire Charbonneau**  
Conseillère Municipale District 11  
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Tél. :  
188, rue Jacques-Cartier Nord, C.P. 1025  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7B2  
[C.Charbonneau@sjsr.ca](mailto:C.Charbonneau@sjsr.ca)

-----

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

**O'Cain, Louise**

---

**À:** Vaillancourt, François  
**Objet:** RE: Guy Grenier

**De :** Fontaine, Jean  
**Envoyé :** 17 avril 2018 12:57  
**À :** Vaillancourt, François <[F.Vaillancourt@sjsr.ca](mailto:F.Vaillancourt@sjsr.ca)>  
**Objet :** Guy Grenier

Bonjour François,

Je reproche à Guy Grenier de ne travailler que pour son maire et non l'ensemble du conseil. M. Grenier a envoyé à au moins 2 reprises des communiqués de presse qui ne reflétaient pas l'opinion de l'ensemble majoritaire du conseil, notamment sur les primes d'allocations de départ.

Je trouve cela inconcevable et je pense que le rôle d'un chef de cabinet est de refléter l'opinion majoritaire du conseil et non simplement celui du maire.

Je joins en preuve un e-mail que j'ai envoyé à tous à la suite d'un de ces communiqués, e-mail dont je n'ai eu aucune réponse, bien qu'il fut assez direct mais qui témoigne du niveau d'écartement où nous sommes rendus et ce, sans compter tout ce qui vous sera dévoilé par les autres membres du conseil.

En espérant le tout conforme

Jean Fontaine

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

**Expéditeur:** "Fontaine, Jean" <[j.fontaine@sjsr.ca](mailto:j.fontaine@sjsr.ca)>  
**Date:** 14 mars 2018 à 12:00:12 UTC-4  
**Destinataire:** "Laplante, Alain" <[a.laplante@sjsr.ca](mailto:a.laplante@sjsr.ca)>  
**Cc:** Groupe Conseil <[Groupe\\_ConseilMunicipal@sjsr.ca](mailto:Groupe_ConseilMunicipal@sjsr.ca)>  
**Objet:** Rép :  \$\$\$ Élus

Je suis content dans le fond d'avoir reçu ce courriel par inadvertance. Je viens de lire le communiqué, il me répugne comme d'habitude...

Au prochain caucus, je vais aborder le sujet de ces communiqués en posant la question suivante : est-ce que le maire peut publier des communiqués avec le logo de la ville si celui-ci ne représente pas l'idée majoritaire des membres du conseil?

Ça sera une discussion palpitante comme d'habitude.

[Numéro de page]

Jean

Envoyé de mon iPhone

**Jean Fontaine**  
Conseiller municipal District 04  
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Poste :

Avant d'imprimer, vérifiez à l'adresse suivante :

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et en aviser aussitôt l'expéditeur. Merci!

Le 14 mars 2018 à 09:53, Laplante, Alain <[a.laplante@sjsr.ca](mailto:a.laplante@sjsr.ca)> a écrit :

Bonjour à tous,  
Désolé pour mon précédent message.  
Je voulais l'envoyer à Guy et j'ai cliqué Groupe Conseil.

**Alain Laplante**  
Maire de Saint-Jean-sur-Richelieu  
[a.laplante@sjsr.ca](mailto:a.laplante@sjsr.ca)  
450 357-2095

**Alain Laplante**  
Maire  
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Poste : 2095

Avant d'imprimer, vérifiez à l'adresse suivante :

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et en aviser aussitôt l'expéditeur. Merci!

De : Laplante, Alain  
Envoyé : 14 mars 2018 09:44  
À : Groupe Conseil <[Groupe\\_ConseilMunicipal@sjsr.ca](mailto:Groupe_ConseilMunicipal@sjsr.ca)>  
Objet : \$\$\$ Élus

**Alain Laplante**  
Maire de Saint-Jean-sur-Richelieu  
[a.laplante@sisr.ca](mailto:a.laplante@sisr.ca)  
450 357-2095

**Alain Laplante**  
Maire  
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Poste : 2095

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et en aviser aussitôt l'expéditeur. Merci!



**DISTINCTIONS**  
Réseau Environnement

Réclamable du prix

**Jean Fontaine**  
Conseiller municipal District 04  
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Tél. : 450 346-3063  
188, rue Jacques-Cartier Nord, C.P. 1025  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7B2  
[j.fontaine@sisr.ca](mailto:j.fontaine@sisr.ca)

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et en aviser aussitôt l'expéditeur. Merci!

**O'Cain, Louise**

---

**À:** Vaillancourt, François  
**Objet:** RE: ULTRA CONFIDENTIEL- DOSSIER PERSONNEL- ULTRA CONFIDENTIEL

**De :** Marcoux, Christiane  
**Envoyé :** 17 avril 2018 14:03  
**À :** Vaillancourt, François <F.Vaillancourt@sjsr.ca>  
**Objet :** RE: ULTRA CONFIDENTIEL- DOSSIER PERSONNEL- ULTRA CONFIDENTIEL

M.Vaillancourt,  
Je ne peux pas rapporter aucune situation où M.Grenier ne m'aurait pas apporté son soutien dans un dossier, pour la simple raison que je ne lui ai rien demandé.  
Si je ne lui ai rien demandé, c'est tout simplement à cause de son attitude, il est clair depuis son entrée en poste que M.Grenier est un partisan de l'équipe Laplante, les communiqués de presse qu'il a publié, dans lesquels il se faisait un plaisir de nous écorcher au passage, démontrent très bien sa partisanerie.  
Je trouve difficile pour une élue de travailler avec quelqu'un à qui je ne fais pas confiance. Pour moi, il est clair que M.Grenier ne respecte pas son contrat.

Merci.

**De :** Vaillancourt, François  
**Envoyé :** 17 avril 2018 12:00  
**À :** Dufresne, Mélanie <M.Dufresne@sjsr.ca>; Auger, François <F.Auger@sjsr.ca>; Fontaine, Jean <j.fontaine@sjsr.ca>; Langlois, Ian <I.Langlois@sjsr.ca>; Charbonneau, Claire <C.Charbonneau@sjsr.ca>; Charbonneau, Maryline (Conseil municipal) <ma.charbonneau@sjsr.ca>; Berthelot, Yvan <y.berthelot@sjsr.ca>; Bessette, Justin <j.bessette@sjsr.ca>; Savard, Marco <m.savard@sjsr.ca>; Marcoux, Christiane <c.marcoux@sjsr.ca>; Poissant, Patricia <P.Poissant@sjsr.ca>; Gendron, Michel <m.gendron@sjsr.ca>; Laplante, Alain <a.laplante@sjsr.ca>  
**Cc :** Hébert, Michelle (Direction générale) <M.Hébert@sjsr.ca>; Beaudin, Stéphane <S.Beaudin@sjsr.ca>  
**Objet :** ULTRA CONFIDENTIEL- DOSSIER PERSONNEL- ULTRA CONFIDENTIEL  
**Importance :** Haute

Monsieur le maire, dames et messieurs les conseillers et conseillères,

Suite au point discuté hier soir à huis-clos et concernant des demandes, observations et documents soumis à mon intention par certains d'entre vous à l'égard du chef de cabinet, j'aurais besoin de votre assistance précieuse.

J'ai ainsi reçu depuis hier soir de la correspondance à l'égard du chef de cabinet et il appert que de nombreux conseillers souhaiteraient préciser confidentiellement et, par écrit, leurs observations concernant les manquements de monsieur Grenier dans ses devoirs et obligations de loyauté envers le conseil municipal et l'administration en général. Compte tenu de la sensibilité extrême du dossier en question, plusieurs d'entre vous souhaiteraient effectivement que cette démarche demeure et soit excessivement confidentielle, comme pour tout autre dossier concernant un employé de la ville.



À la lumière des documents soumis hier soir en plénier par la conseillère C. Charbonneau, il a été démontré et signifié que monsieur Grenier est un dirigeant du Parti politique Équipe Laplante, en date du 16 avril 2018. Il nous a été soumis en outre que le chef de cabinet possède une entreprise de consultation stratégique et qu'il est inscrit sur le registre des entreprises. Cette entreprise apparaît aussi sur le site des pages jaunes à ce titre.

J'aurais ainsi besoin que vous me soumettiez des commentaires, le cas échéant, concernant la nature ou qualité de son soutien à votre égard ou de toute autre observation concernant ses activités professionnelles et de ses relations à votre égard à titre de chef de cabinet. Je vous rappelle que son contrat d'emploi spécifie qu'il est affecté à la « mairie » et qu'il doit supporter le maire, la direction générale, et finalement, tous les membres du conseil municipal, nonobstant l'affiliation politique de chacun ou chacune.

Tous les commentaires, observations et/ou documents qui nous seront transmis seront analysés rapidement avec probité et rigueur par la direction générale. Puis-je solliciter votre apport avec célérité puisque l'analyse de ce dossier excessivement sensible tiendra compte de vos commentaires ou observations concernant notre employé municipal. Je vous prierais de me soumettre très rapidement, de façon confidentielle, vos précieuses observations ou commentaires à mon intention seulement.

Permettez-moi de vous rassurer quant à l'entière confidentialité du processus. Merci beaucoup et bonne fin de journée.

François

**François Vaillancourt**  
Directeur général  
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Poste : 2406

AVANT D'IMPRIMER, PENSEZ À L'ENVIRONNEMENT.

#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et en aviser aussitôt l'expéditeur. Merci!



Récipiendaire du prix

**Christiane Marcoux**  
Conseillère municipale District 07  
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Tél. : 450 347-5277  
188, rue Jacques-Cartier Nord, C.P. 1025  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7B2  
[c.marcoux@sjsr.ca](mailto:c.marcoux@sjsr.ca)

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et en aviser aussitôt l'expéditeur. Merci!

**O'Cain, Louise**

---

**A:** Vaillancourt, François  
**Objet:** RE: ULTRA CONFIDENTIEL- DOSSIER PERSONNEL- ULTRA CONFIDENTIEL

**De :** Auger, Francois [<mailto:FAuger@rheinmetall.ca>]  
**Envoyé :** 17 avril 2018 12:45  
**À :** Vaillancourt, François <[F.Vaillancourt@sjsr.ca](mailto:F.Vaillancourt@sjsr.ca)>  
**Objet :** ULTRA CONFIDENTIEL- DOSSIER PERSONNEL- ULTRA CONFIDENTIEL

Bonjour M. Vaillancourt,

Voici mes observations et commentaires concernant le travail de M. Grenier chef de cabinet du Maire;

Les communiqués de presse émit par le cabinet du maire sont souvent biaisé et porte le maire en victoire sans support pour les membres du Conseils;

Partisannerie évidente : lors d'une conversation téléphonique avec M. Grenier celui-ci m'a dit « nous de l'équipe Laplante ne voulons pas de développements dans les golfs»

Je mets en doute sa loyauté envers le Conseil, M. Grenier ne travaille que pour le maire...

Merci et bonne journée

François

**Objet: ULTRA CONFIDENTIEL- DOSSIER PERSONNEL- ULTRA CONFIDENTIEL**

Monsieur le maire, dames et messieurs les conseillers et conseillères,

Suite au point discuté hier soir à huis-clos et concernant des demandes, observations et documents soumis à mon intention par certains d'entre vous à l'égard du chef de cabinet, j'aurais besoin de votre assistance précieuse.

J'ai ainsi reçu depuis hier soir de la correspondance à l'égard du chef de cabinet et il appert que de nombreux conseillers souhaiteraient préciser confidentiellement et, par écrit, leurs observations concernant les manquements de monsieur Grenier dans ses devoirs et obligations de loyauté envers le conseil municipal et l'administration en général. Compte tenu de la sensibilité extrême du dossier en question, plusieurs d'entre vous souhaiteraient effectivement

que cette démarche demeure et soit excessivement confidentielle, comme pour tout autre dossier concernant un employé de la ville.

À la lumière des documents soumis hier soir en plénier par la conseillère C. Charbonneau, il a été démontré et signifié que monsieur Grenier est un dirigeant du Parti politique Équipe Laplante, en date du 16 avril 2018. Il nous a été soumis en outre que le chef de cabinet possède une entreprise de consultation stratégique et qu'il est inscrit sur le registre des entreprises. Cette entreprise apparaît aussi sur le site des pages jaunes à ce titre.

J'aurais ainsi besoin que vous me soumettiez des commentaires, le cas échéant, concernant la nature ou qualité de son soutien à votre égard ou de toute autre observation concernant ses activités professionnelles et de ses relations à votre égard à titre de chef de cabinet. Je vous rappelle que son contrat d'emploi spécifie qu'il est affecté à la « mairie » et qu'il doit supporter le maire, la direction générale, et finalement, tous les membres du conseil municipal, nonobstant l'affiliation politique de chacun ou chacune.

Tous les commentaires, observations et/ou documents qui nous seront transmis seront analysés rapidement avec probité et rigueur par la direction générale. Puis-je solliciter votre apport avec célérité puisque l'analyse de ce dossier excessivement sensible tiendra compte de vos commentaires ou observations concernant notre employé municipal. Je vous prierais de me soumettre très rapidement, de façon confidentielle, vos précieuses observations ou commentaires à mon intention seulement.

Permettez-moi de vous rassurer quant à l'entière confidentialité du processus. Merci beaucoup et bonne fin de journée.

François

François Vallancourt  
Directeur général  
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Poste : 2406

#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et en aviser aussitôt l'expéditeur. Merci!



**DISTINCTIONS**  
Réseau Environnement

Réceptaire du prix

**Yvan Berthelot**  
Conseiller municipal District 09  
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Tél. : 450 349-0685  
188, rue Jacques-Cartier Nord, C.P. 1025  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7B2  
[y.berthelot@sisr.ca](mailto:y.berthelot@sisr.ca)

**O'Cain, Louise**

---

**À:** Vaillancourt François  
**Objet:** RE: ULTRA CONFIDENTIEL - DOSSIER PERSONNEL- ULTRA CONFIDENTIEL

**De :** Poissant, Patricia  
**Envoyé :** 17 avril 2018 12:25  
**À :** Vaillancourt, François <F.Vaillancourt@sjsr.ca>  
**Objet :** Re: ULTRA CONFIDENTIEL- DOSSIER PERSONNEL- ULTRA CONFIDENTIEL

Bonjour M. Vaillancourt!

De mon côté, je peux vous dire que jamais M. Grenier m'a téléphoné ou rencontrée pour un sujet de la ville!

De plus, je ne me sens pas représenté de façon adéquate par celui-ci.

Dans la majorité des communiqués qu'il a envoyés, il précisait toujours que l'équipe fecteau a voté ceci... les membres de l'équipe fecteau a fait cela. Comme si on bloquait tout!

Dans mon premier mandat, jamais des commentaires comme ceux-ci étaient émis!!  
Dans ces communiqués, on n'y retrouve aucune objectivité.

Et selon son contrat, il doit tous nous représenter.

En espérant que le tout pourra vous aider!!  
Envoyé de mon iPhone

Le 17 avr. 2018 à 12:00, Vaillancourt, François <F.Vaillancourt@sjsr.ca> a écrit :

Monsieur le maire, dames et messieurs les conseillers et conseillères,

Suite au point discuté hier soir à huis-clos et concernant des demandes, observations et documents soumis à mon intention par certains d'entre vous à l'égard du chef de cabinet, j'aurais besoin de votre assistance précieuse.

J'ai ainsi reçu depuis hier soir de la correspondance à l'égard du chef de cabinet et il appert que de nombreux conseillers souhaiteraient préciser confidentiellement et, par écrit, leurs observations concernant les manquements de monsieur Grenier dans ses devoirs et obligations de loyauté envers le conseil municipal et l'administration en général. Compte tenu de la sensibilité extrême du dossier en question, plusieurs d'entre vous souhaiteraient effectivement que cette démarche demeure et soit excessivement confidentielle, comme pour tout autre dossier concernant un employé de la ville.

À la lumière des documents soumis hier soir en plénier par la conseillère C. Charbonneau, il a été démontré et signifié que monsieur Grenier est un dirigeant du Parti politique Équipe Laplante, en date du 16 avril 2018. Il nous a été soumis en outre que le chef de cabinet possède

une entreprise de consultation stratégique et qu'il est inscrit sur le registre des entreprises. Cette entreprise apparaît aussi sur le site des pages jaunes à ce titre.

J'aurais ainsi besoin que vous me soumettiez des commentaires, le cas échéant, concernant la nature ou qualité de son soutien à votre égard ou de toute autre observation concernant ses activités professionnelles et de ses relations à votre égard à titre de chef de cabinet. Je vous rappelle que son contrat d'emploi spécifie qu'il est affecté à la « mairie » et qu'il doit supporter le maire, la direction générale, et finalement, tous les membres du conseil municipal, nonobstant l'affiliation politique de chacun ou chacune.

Tous les commentaires, observations et/ou documents qui nous seront transmis seront analysés rapidement avec probité et rigueur par la direction générale. Puis-je solliciter votre apport avec célérité puisque l'analyse de ce dossier excessivement sensible tiendra compte de vos commentaires ou observations concernant notre employé municipal. Je vous prierais de me soumettre très rapidement, de façon confidentielle, vos précieuses observations ou commentaires à mon intention seulement.

Permettez-moi de vous rassurer quant à l'entière confidentialité du processus. Merci beaucoup et bonne fin de journée.

François

**François Vallancourt**  
Directeur général  
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Poste : 2406

AVANT D'ÊTRE TRANSMIS, MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT :

#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et en aviser aussitôt l'expéditeur. Merci!



**DISTINCTIONS**  
Réseau Environnement

Récipiendaire du prix

**Patricia Poissant**  
Conseiller municipal District 06  
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Tél. :  
188, rue Jacques-Cartier Nord, C.P. 1025  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7B2  
[P.Poissant@sisr.ca](mailto:P.Poissant@sisr.ca)

AVANT D'ÊTRE TRANSMIS, MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT :

#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et en aviser aussitôt l'expéditeur. Merci!

De : Dufresne, Mélanie  
Envoyé : mardi 17 avril 2018 20:39  
À : Vaillancourt, François  
Objet : RE:ULTRA CONFIDENTIEL- DOSSIER PERSONNEL- ULTRA CONFIDENTIEL

Bonjour François]

De mon côté je ne crois pas que Monsieur Grenier est à la hauteur des responsabilités que nous lui avons confiées:

1. Je ne suis pas d'accord avec la nature des communiqués de presse émis au nom de ville suite aux conseils publics, je considère qu'ils sont biaisés pour faire paraître mal les conseillers contre certains enjeux et son administration. Il y a beaucoup de sous-entendus péjoratifs qui nuit à l'image de la ville avec soins de faire bien paraître son maire.
2. Je spécule qu'il y a de la propagande politique qui ce fait à l'intérieur du bureau de la mairie, le vidéo sur les heures rémunérées par la ville - surtout qu'il est directeur de campagne de l'équipe municipale, je me pose de sérieuse question... mais je n'ai pas de preuve.
3. Il ne me support aucunement quand j'ai besoin pour des conférences ville. Lors de la présentation de Mme Lajoie concernant le sifflement de train, M. Grenier a été avisé de m'aider 3 semaines avant. Rien n'a été fait à cet égard, les conseillers n'étaient pas au courant, il n'y a pas eu de communiqué ville à cet effet, ni de publicité sur les médias sociaux ou sur le site de la ville. La journée de la rencontre Mme Lajoie a été reçue comme un chien dans un jeu de quilles, j'ai dû organiser la salle (placer le lutrin, etc) afin d'être prête pour la présentation. M. Grenier semblait agacé par mon dynamisme de vouloir avoir tout en place qu'il m'ai pris par le bras et m'a avisé d'un ton sévère de le laisser faire son travail...
4. Représenter la ville de St-Jean à Maux et envoyer un communiqué dans les médias pour se mettre en valeur sans l'approbation du conseil c'est rite de nous. Je considère que cela manque de professionnalisme.
5. Souvent il intervient dominant son opinion en caucus. A ce que je sache, il n'a pas été élu, il n'est donc pas de son ressorts d'intervenir de la sorte.

En conclusion, je considère que monsieur Grenier ne remplit pas son mandat de travail.

**A-2.1 - Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**

**Article 51**

« 51. Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé. »

1982, c. 30, a. 51; 2006, c. 22, a. 28.

## **AVIS DE RECOURS EN RÉVISION**

### **RÉVISION**

#### **a) Pouvoir**

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### **QUÉBEC**

Édifice Lomer-Gouin  
575 rue Saint-Amable  
Bureau 1.10  
Québec (Québec) G1R 2G4

Tél : (418) 528-7741  
Télec : (418) 529-3102

#### **MONTRÉAL**

Bureau 18.200  
500, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196  
Télec : (514) 844-6170

#### **b) Motifs**

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### **c) Délais**

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).